**NOM Prénom**

Adresse, code postal, pays

Email

Téléphone

N° SIRET

N° Sécurité Sociale

**FACTURE DE CESSION DE DROITS D’AUTEUR no. XXX**

**émise le (jour/mois/année)**

**NOM DU COMMANDITAIRE**

Adresse, code postal, pays

Email

Téléphone

N° SIRET

* Détail de la commande :

Nature du texte ou de l’intervention.

Objets et champs de recherches.

Expériences, compétences et expertises convoquées pour répondre à la commande.

Support de publication (physique ou électronique) : *Titre*, diffusion, date de parution.

Commande de X feuillets sur la base de XXX € brut HT/feuillet = XXX € brut HT.

(pour rappel, [les recommandations tarifaires de l’AICA France](https://aicafrance.org/recommandations-tarifaires/) débutent à partir de 300 €/feuillet)

**Total :** XXXX € brut HT

*TVA non applicable (art. 293 B du CGI)*

**Signature :**

**Conditions Générales de Vente**

**1.** Les conditions de travail et de rémunération de la commande doivent au préalable être définies et acceptées par le biais d’un devis signé par les deux parties. Aucun travail ne saurait s’engager sans la signature de ce document.

**2.** Après l’acceptation du devis par voie postale ou électronique, le paiement est dû comme suit : 50% d’acompte et 50% à la livraison. Tout travail additionnel à la commande initiale fera l’objet d’un nouveau devis.

**3.** Les tarifs de l’auteur incluent une série de révisions sur demande dans un délai de 2 semaines à compter de la livraison. Toute demande de révision ou de réécriture doit ensuite faire l’objet d’une rémunération supplémentaire.

**4.** L’auteur ne cède que les droits d’exploitation de la création limités aux termes du présent document et reste propriétaire de son intégralité tant que la prestation n’est pas entièrement réglée. Toute utilisation sortant du cadre prévu est interdite, sauf autorisation expresse et écrite de l’auteur.

**5.** Toute réutilisation du texte dans un autre cadre que celui initialement défini, ou toute citation qui en serait extraite, doit se faire avec l’aval de l’auteur et engage une nouvelle forme de rémunération à son égard.

**6.** Les diffuseurs basés en France devront également s’acquitter des contributions diffuseur (1% du montant brut des droits d'auteur) et de la Formation professionnelle (0,1 % du montant brut des droits d'auteur) auprès de l’Agessa : [www.mda-securitesociale.org](http://www.mda-securitesociale.org).

**7.** Si le commanditaire est basé à l’étranger, il prendra en charge l’intégralité des frais bancaires ou paypal liés à la transaction.

**8.** Une indemnité forfaitaire de 40€ est applicable en cas de retard de paiement, au-delà de 45 jours à l’émission de la facture (art. L. 441-6 du Code de commerce).

**PJ :** RIB.